Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_058_1-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-058-1

ERREUR MATÉRIELLE

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
M. GUILLON Jérémy à Mme CHAMI Emilie,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : M. le Maire

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique, comme l'est la Communauté de Communes des Terres du Val-de-Loire (CCTVL).

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_058_1-DE

Le rôle de la CLECT est d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité quand cette dernière modifie son champ de compétences. Ces transferts doivent être neutres financièrement en modifiant pour ce faire le montant de la fiscalité professionnelle reversée par l'EPCI aux communes au travers des Attributions de Compensation. Pour Beaugency, l'Attribution de Compensation représentait une recette de fonctionnement de 1 639 532 € en 2025.

Les rapports de la CLECT sont systématiquement soumis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres avant leur adoption définitive par le conseil communautaire.

Chaque commune dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : M. MONLIVET Nicolas et Mme AUBERTIN Catherine**) de désigner pour représenter la Commune au sein de la CLECT M. Jean-Philippe MERIT en qualité de représentant titulaire et M. Juanito GARCIA en qualité de représentant suppléant.**

Signé électroniquement par :
Jean-Philippe MERIT
Date de signature : 27/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint